

Quand les éoliennes sont vues comme «une embellie pour la Haute-Marne»

Dans un ouvrage de 350 pages, que certains vont peut-être juger provocateur, Yves Royer souligne que les parcs éoliens sont le fruit d'un «travail patient, encadré et méthodique» et... une «embellie» pour la Haute-Marne.

«Le développement éolien, est-ce l'anarchie? Non, pas du tout. La chienlit? Non plus. Alors quoi? Une embellie pour la Haute-Marne. Nous avons le minierai de fer au 19e siècle. Nous avons le vent au 21e siècle. Eole, merci».

Ingénieur civil des Mines de formation, ayant choisi il y a 20 ans de «donner un meilleur sens à sa vie professionnelle» en entrant dans le monde des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Yves Royer vient de publier en auto-édition un livre de 350 pages sur le développement de l'énergie éolienne. En prenant l'exemple de la Haute-Marne.

L'existence de ce livre est due à trois principaux éléments déclencheurs : avoir découvert les arguments (contestables selon lui) des anti-éoliens lors de réunions publiques ; s'être vu refuser par le Journal de la Haute-Marne, en novembre 2019, le droit de donner un éclairage favorable à l'énergie éolienne après la parution d'une pleine page contre les éoliennes ; et avoir entendu les propos de la ministre de la transition écologique Elisabeth Borne, en février 2020 au Sénat, sur le prétendu «développement anarchique de l'éolien» (le préfet Joseph Zimet a fait une déclaration semblable en octobre 2021).

De 202 éoliennes aujourd'hui à 300 ou 400 demain ?

Dans son livre, Yves Royer entend raconter à quel point la cinquantaine de fermes éoliennes, construites ou encore en instruction en Haute-Marne, est «le fruit d'un travail patient, encadré et

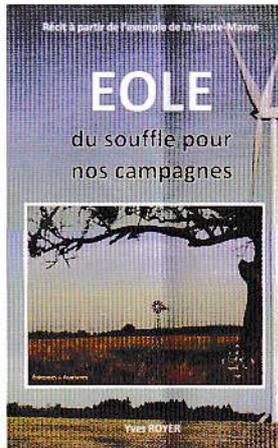
méthodique de chaque développeur avec les acteurs locaux et les services de l'administration française». «Il y a plein de règles à respecter, il faut 5 à 8 ans, voire 12 ans pour faire aboutir un projet», résume-t-il après avoir épluché de volumineux dossiers d'enquêtes publiques, réalisé de longs entretiens avec des développeurs et des maires, et mené des recherches de toutes sortes pendant près de deux années.

Fin octobre 2021, la Haute-Marne en était à 202 éoliennes, soit 436 mégawatts, souligne Yves Royer, faisant remarquer au passage qu'elle n'avait pas encore atteint l'objectif qui lui avait été fixé pour 2020 dans le schéma régional éolien (460 MW pour 229 aérogénérateurs).

«Nous sommes encore loin d'une production éolienne qui dépasserait nos consommations», commente-t-il à propos de l'énergie. Mais «nous avons en Haute-Marne un potentiel éolien qui, dans dix ans, peut couvrir les consommations annuelles des ménages, des collectivités, des industries installés sur un bassin de vie de 500 000 peut-être un million d'habitants».

Une densité relativement forte à certains endroits, mais rien ailleurs

Selon lui, il serait ainsi tout à fait possible d'arriver à un niveau de 1200 MW dans 10 ans, c'est-à-dire 300 éoliennes à 4 MW ou 400 à 3 MW. Car s'il reconnaît une densité relativement forte d'éoliennes sur certains secteurs du département, il constate aussi qu'il n'y rien ailleurs : «ces ailleurs au sein desquels pourtant il existe des lieux d'implanta-



tion éolienne acceptables parce que des études exigeantes démontreraient l'absence de nuisances de toutes natures».

On serait ainsi très loin de la saturation, d'autant que, selon Yves Royer, quelques couloirs aériens pourraient être levés (pour le projet éolien «Pays chaumontais» de Jonchery l'armée a changé la donne à seulement quelques semaines de l'enquête publique en annonçant la création d'un nouveau couloir d'entraînement à très basse altitude, entraînant la suppression de 4 éoliennes sur 12 en réflexion depuis 6 ans), un projet comme celui de Dancovoir-Latrecey «injustement condamné au prétexte du Parc national» pourrait être relancé et des règles contraignantes comme celle du rayon d'exclusion autour de Colombey-les-Deux-Eglises pourraient être modifiées.

Langres : les éoliennes plus gênantes depuis les remparts que la zone industrielle ?

L'auteur rappelle qu'en 2015 un ancien préfet a failli bloquer tout le projet du Pays chaumontais et a finalement autorisé 6 éoliennes sur 8 au prétexte que celles-ci auraient dénaturé le «paysage tel qu'il se

présentait au regard du Général de Gaulle». Lequel évoquait dans ses écrits «de vastes, frustes et tristes horizons ; villages tranquilles et peu fortunés, dont rien depuis des millénaires n'a changé l'âme ni la place». L'auteur rappelle qu'il y a 200 ans seulement on pouvait voir dans le paysage autour de Colombey au moins trois moulins à vent ! Et que des éoliennes bien implantées dans le paysage pourraient apporter un peu de «jovialité, légèreté, gaieté»...

Quant à Langres qui n'aurait pas été classée au patrimoine mondial de l'Unesco à cause des éoliennes, Jean-Yves Royer suggère de s'interroger plutôt sur les critères de l'Unesco que sur les éoliennes : «En quoi la vision discrète et élégante du parc Haut-de-Conge depuis les remparts gêne l'idée que Langres puisse être un «patrimoine mondial»? Que dire d'un point de vue patrimonial de la zone industrielle des Franchises au pied des remparts et toujours en extension?» A ceux qui proclament que la vue des éoliennes rend leur vie insupportable, l'auteur rappelle qu'ils passent plus de temps à voir «l'horrible zone commerciale et ses panneaux publicitaires, les mornes étendues céréalières desquelles ont été liquidés les arbres et haies, les grands immeubles vitrés sur lesquels s'écrasent de nombreux oiseaux».

5,4 millions d'euros de recettes qu'il faudrait réinvestir dans la transition écologique

Car si les éoliennes sont responsables de façon certaine de la mort d'oiseaux (7 oiseaux par éolienne par an en moyenne selon une étude française), les lignes

électriques et les immeubles et gratte-ciels font beaucoup plus de dégâts. Tout comme les cultures intensives, le changement climatique, la circulation automobile ou même les chats !

Bref, même si son ambition n'est pas de convertir les opposants ni de répondre à tous leurs arguments (l'auteur démonte aussi notamment le «ragot» selon lequel la déconstruction d'une éolienne coûterait 450 000 euros et serait à la charge du propriétaire du foncier ou de la commune, alors que la loi impose des garanties et qu'en France il n'y a pas encore eu beaucoup de cas de déconstruction et en tout cas pas un seul où l'opérateur s'est retrouvé en cessation d'activité), Yves Royer est convaincu que les éoliennes sont une chance pour la Haute-Marne. Il évalue à 5,4 millions d'euros ce qu'elles rapportent aujourd'hui (3,6 millions d'euros pour les communes et les intercommunalités, 1,45 million d'euros pour le Département et 0,38 million d'euros pour le Grand Est). Et il aimerait que cet argent soit consacré à la transition énergétique. Car s'il est convaincu que le «100% d'énergies renouvelables» en France est envisageable à l'horizon 2050, cela passe aussi selon lui par «une indispensable stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique qui d'ailleurs conduira à réduire nos besoins d'énergies renouvelables, donc peut-être moins d'éoliennes recomposant le paysage de nos campagnes»...

C.P.

Pour se procurer «Eole, du souffle pour nos campagnes» : <http://www.eole-merci.fr/a-propos/>